



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 3 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Jeudi 8 février 2018 de 17h40 à 19h40

Date de convocation : 22 janvier 2018

Membres absents :

Quorum : 15

Membres absents excusés :

Nombre de membres présents :

Personne(s) invitée(s) :

Président : M. Barrat, Principal

Secrétaire de séance : M. BADARD (Parents d'élèves – Liste indépendante)

Le Secrétaire : M . BADARD

Le Président : M. BARRAT

ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 27 novembre 2017

II Fonctionnement de l'établissement

- Conventions - contrats
- Voyages scolaires : tarifs définitifs Futuroscope et Echange Allemagne
- Travaux et achats

III Actes budgétaires et financiers

- Décisions budgétaires modificatives
- Admission en non-valeur

IV Action éducatrice

- Préparation de la rentrée 2018 : effectifs prévisionnels officiels
- Préparation de la rentrée 2018 : proposition d'emploi de la DGH
- Préparation de la rentrée 2018 : offre pédagogique (modalités)
- Temps scolaire : DNB 2018 et fin d'année scolaire
- Agenda du collège

V Questions diverses

- 6 questions des représentants des parents

Nombre de pages : 11

Pièces jointes : 2

- 3^e état des tarifs définitifs voyages scolaires 2017-2018
- répartition de la dotation en heures 2018-2019 examinée en séance

OBJET I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

17h40. M. BARRAT ouvre la séance. **17** membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Sont excusés : Mme Colin, Mme O'Driscoll, Mme Dananik, Mme Duque Martins, Mme Rouffarte, M. Eroles, M. Grosselin, M. Peter

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément au règlement intérieur du CA (roulement du secrétariat), c'est au tour des représentants des parents d'élèves (Liste indépendante) d'assurer le secrétariat de séance. M. Badard est désigné secrétaire de séance.

M. BARRAT indique que ce 3^e conseil d'administration constitue le deuxième temps fort dans la gestion de l'établissement avec celui consacré au budget en novembre. Ce conseil est en effet chargé d'examiner et de voter la proposition du CE d'emploi de la dotation en heures allouée par l'autorité académique.

I / 1 Ordre du jour :

M. BARRAT propose à l'assemblée les modifications suivantes de l'ordre du jour :

- au chapitre « Affaires financières et budgétaires » : 1 admission en non-valeur ;
- 6 questions diverses émanant de la FCPE : 2 questions sur les voyages scolaires, 1 question sur la cantine, 3 questions sur la sécurité dans l'établissement.

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 17**

I / 2 Adoption du PV de la séance du 27 novembre 2017 :

Aucune réserve.

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 17**

OBJET II – FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Conventions - contrats

M. BARRAT présente 3 conventions :

1/ Convention de partenariat entre le collège et l'Association Charnière relative à l'organisation d'une sensibilisation aux bons usages du Net (dans le cadre de

l'opération Acquis@Net) auprès des élèves de 6^e et 4^e. Cette prestation comprend deux interventions de 6h chacune pour un montant total de 880 € TTC.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

2/ Convention de partenariat artistique entre le collège et la Compagnie artistique « Les passagers du vent » relative à l'intervention d'une comédienne professionnelle dans le cadre de l'atelier théâtre du collège. Cette prestation, cofinancée par le Conseil départemental de la Gironde et par la direction des affaires artistiques et culturelles du rectorat, sera facturée au collège pour un montant de 1000 € TTC.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

3/ Convention de partenariat entre le collège et le l'Aéroclub du Bassin d'Arcachon (ACBA) relative à la formation au BIA (Brevet d'initiation aéronautique) d'un groupe d'une vingtaine d'élèves du collège. La partie théorique est dispensée par deux professeurs du collège et deux instructeurs de la Base aérienne 120 de Cazaux et la partie pratique (un ou deux vols d'initiation à tarif réduit) par l'ACBA.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

II / 2 Voyages scolaires : tarifs définitifs de deux voyages

M. BARRAT indique que les tarifs définitifs du voyage au Futuroscope (30/3/2018) et de l'échange avec l'Allemagne (27/2 au 5/3/2018 et 5 au 11/6/2018) sont respectivement de 40 euros (vote précédent : 41 €) et 246 euros.

Le 3^e état de suivi de la programmation des voyages est distribué.

RESULTAT DU VOTE (voyage au Futuroscope) – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

RESULTAT DU VOTE (échange Allemagne) – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

II / 3 Travaux et achats

M. BARRAT indique les principaux travaux et achats en cours : renouvellement des casiers salle des professeurs (vétusté), réfection des portes et encadrements de la cuisine, tables et chaises pour le restaurant scolaire (> capacité), nettoyage des terrains de sports collectifs dans la cour du collège (présence de mousse).

OBJET III – ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1 Décisions budgétaires modificatives

M. BARRAT propose une DBM à 8 lignes dont 5 correspondent à des prélèvements sur le fonds de roulement qui viendra modifier le budget initial voté en novembre dernier :

1/ rémunération des AED, pour un montant de 170.898 euros ;

2/ rémunération des AESH-M (Accompagnants des élèves en situation de handicap mutualisés), 3 personnels concernés dans le collège dont 1 pour l'ULIS, pour un montant de 40.876 euros ;

3/ rémunération des AESH-CO (collectif), un personnel concerné dans le collège pour l'ULIS, pour un montant de 19.637 euros ;

4/ renouvellement des casiers de la salle des professeurs (qui dataient de la construction du collège), pour un montant de 2.981,16 euros ;

5/ achat de mobilier complémentaire (tables et chaises) pour le restaurant scolaire en prévision de l'augmentation de l'effectif de demi-pensionnaires les années à venir, pour un montant de 2.839,13 euros ;

6/ achat d'une sauteuse-braisière pour la cuisine (le précédent vote est tombé avec la fin de l'exercice), pour un montant de 10.809,60 euros ;

7/ complément d'une ligne de crédit dans le cadre de l'action ciné sans frontières (60 élèves de plus), pour un montant de 300 euros ;

8/ ajout d'une ligne crédit d'enseignement pour la discipline Allemand, pour un montant de 200 euros ;

Le total de la DBM s'élève à 248.540,89 euros dont 17.129,89 euros de prélèvement sur le fonds de roulement du collège. Les autres montants ne faisant que transiter par la comptabilité de l'établissement.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : **ABSTENTIONS :** **POUR : 17**

III / 2 Admission en non-valeur

M. BARRAT propose une admission en non-valeur. Il en rappelle le principe.

Pour constater et enregistrer des créances non recouvrées, après l'épuisement des voies de recours, les établissements publics disposent de deux procédures :

- la remise gracieuse, qui est une mesure de bienveillance devant la situation difficile du débiteur, qui le libère définitivement de sa dette et décharge le comptable ;

- l'admission en non-valeur qui elle, a pour résultat d'apurer la prise en charge d'un point de vue comptable sans faire disparaître la dette qui perdure.

L'admission en non-valeur considérée émane d'une créance de cantine remontant à la période septembre-décembre 2016, d'un montant de 43,05 euros.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

OBJET IV – ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Préparation de la rentrée 2018 : effectifs prévisionnels officiels

M. BARRAT rappelle les chiffres officiels communiqués par la DSDEN 33 et examinés en commission permanente :

6^e : 210 (8 div / 26 / div) 5^e : 200 (7 div / 28-29 / div)
4^e : 194 (7 div / 27-28 / div) 3^e : 178 (6 div / 29-30 / div)

Il relève l'effectif important par division en 3^e (30 élèves), effectif auquel il ne faut manquer d'ajouter 4 élèves de l'ULIS et leurs AVS qui augmenteront encore l'effectif par division qui pourra dépasser potentiellement les 31, voire les 32 élèves dans au moins 4 divisions (plus les AVS).

- Les représentants des professeurs, des parents d'élèves (FCPE) et des élèves déposent une motion de réserve relative à la prévision d'effectifs au niveau 3^e.

M. BARRAT indique qu'il la porte au procès-verbal de la séance.

IV / 2 Préparation de la rentrée 2018 : proposition d'emploi de la DGH

M. BARRAT rappelle la DGH communiquée par la DSDEN 33 et examinée en commission permanente :

La DGH est de 862,75 heures se décomposant principalement en 728 heures pour les enseignements communs obligatoires (26h x 28 div), 84 heures de dotation supplémentaire (3h x 28 div), 21 heures pour les enseignements dispensés dans l'ULIS et 12,75 heures diverses.

Au final, après une négociation à rebondissements avec la DSDEN, la DGH se compose de 810,40 HP + 52,35 HSA (dotation initiale : 822,40 HP + 40,35 HSA).

M. BARRAT propose une répartition des moyens en heures conformément à l'offre pédagogique de l'établissement (discutée en conseil pédagogique le 15 janvier 2018 et examinée en commission permanente – point suivant), aux horaires réglementaires par discipline et par niveau et à la répartition de la DGH en HP et HSA) :

Cette répartition intègre notamment des apports complémentaires (sous la forme de BMP) en Anglais (9h), en Allemand (5h) dans l'attente de la création future d'un poste dans le collège, en Mathématiques (9h), en Technologie (12h) dans le cas où la titulaire du poste (affectée à titre provisoire dans un autre département) n'obtiendrait pas encore de mutation), en EPS (6h), et en Arts plastiques (neutralisation du 2^e poste non pourvu au profit d'un PSTG pour 10h). Elle intègre également deux restitutions d'heures (sous la forme de CSD) en SVT (6h) au collège de Gujan et en Education musicale (3h) au collège de Mios en principe.

Il rappelle que cette répartition résulte de l'adéquation entre plusieurs facteurs : les apports effectifs en heures correspondants aux postes implantés à titre définitif, en principe 18 h / professeur (déduction faite des éventuelles demandes de temps partiel et en fonction des obligations de service inhérentes aux différents corps de professeurs) et les facteurs énoncés précédemment (offre pédagogique, horaires réglementaires des disciplines, nombres d'HP et HSA).

Il est ainsi amené, dans chaque discipline, à demander des heures en complément (BMP) ou à en restituer (CSD).

Le document de synthèse correspondant est distribué.

IV / 3 Préparation de la rentrée 2018 : offre pédagogique

M. BARRAT rappelle le détail de l'offre pédagogique discutée en conseil pédagogique qui est dans la continuité de celle de l'année en cours avec quelques compléments et ajustements :

- L'offre d'AP est complétée par de la méthodologie en 6^e (EMC, 0,5h) ;
- L'offre des EPI se limite à la 5^e (PSC1, LCA) et en 3^e (Stage, HDA) ;
- Un complément horaire en technologie (3^e) pour compenser les heures consacrées à l'EPI stage en entreprise (0,15h / groupe = 6 séances) ;
- L'horaire de Latin est uniformisé (3 x 2 h) ;

Il rappelle le choix de l'établissement de revenir à une seule classe bilingue en totalité (28 élèves) et le maintien du principe des classes à projets en 6^e.

Il précise enfin, qu'un reliquat de 8,20 HSA reste à disposition du chef d'établissement pour permettre de répondre à des besoins particuliers en cours d'année, notamment des actions ponctuelles d'accompagnement éducatif personnalisé.

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 12 POUR : 2

IV / 4 Temps scolaire : DNB 2018 et fin d'année scolaire

Compte tenu des dates retenues pour le DNB 2018 (jeudi 28 et vendredi 29 juin), M. BARRAT propose l'organisation de la fin d'année suivante :

- Ramassage des manuels : du 19 au 26 juin 2018 ;
- Révisions DNB : du 21 au 26 (matin) juin 2018 ;
- Fête du collège : 26 juin (am) + spectacles (à partir de 18h00)
- Arrêt des cours : mardi 26 juin 2018 (12h30) :

Il précise que le collège sera ouvert jusqu'au vendredi 6 juillet (16 heures) terme de l'année scolaire. Les élèves pourront être accueillis aux horaires d'ouverture habituels ainsi qu'au restaurant scolaire jusqu'au 6 juillet inclus (sur réservation chaque jour avant 9 heures à partir du 2 juillet auprès du service d'intendance). Les élèves de 3^e demi-pensionnaires et les autres (au ticket) pourront prendre leur repas au collège le jeudi 28 juin (1^{er} jour des épreuves écrites du DNB).

- Préparation du centre d'examen : mercredi 27 juin 2018
- Epreuves écrites du DNB : jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018

Le programme exact des épreuves sera communiqué ultérieurement.

- Fermeture pédagogique : vendredi 6 juillet 2018
- Fermeture administrative : du jeudi 12 juillet (16h) au jeudi 23 août 2018 (8h30)

Pour information :

- Pré-rentrée des enseignants : vendredi 31 août 2018
- Rentrée des élèves : lundi 3 (6^e) et mardi 4 septembre 2018 (autres niveaux)

RESULTAT DU VOTE – ACTE transmissible :

CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 17

IV / 5 Agenda du collège :

M. BARRAT indique les principales dates à retenir d'ici le congé de Pâques :

- La procédure d'orientation débute le 26/2/2018 par la distribution des fiches de dialogue en 3^e et des fiches navette en 6^e (pour l'entrée en 5^e) et en 4^e (pour l'entrée en 3^e) ;
- La partie allemande de l'échange avec Allemagne se déroulera du mardi 27/2 au lundi 5/3 inclus (encadrement : Mmes Beyl et Dananik) ;
- L'arrêt des notes du 2^e trimestre est fixé au vendredi 9/3/2018 (début du 3^e trimestre le lundi 12/3/2018) ;
- La période des conseil de classes du 2^e trimestre s'étendra du lundi 12/3 au mardi 27/3/2018 ;
- Epreuve orale du DNB 2018 : mercredi 14/3/2018 (matinée banalisée, pas de cantine) ;
- Concours Kangourou des Mathématiques (sur inscription) : jeudi 15/3/2018 ;
- Le voyage en Italie (Naples) se déroulera du dimanche 18/3 au samedi 24/3/2018 (encadrement : Mmes Berdot-Raynaud, Barrière, Caro, M. Pastoureau) ;
- Les épreuves de l'ASSR 1 (niveau 5^e) et ASSR 2 (niveau 3^e) se dérouleront du 19/3 au 30/3/2018 ;
- Conseil d'administration n)4 (compte financier 2017) : mardi 22/3/2018 ;
- La sortie au Futuroscope se déroulera le vendredi 30/3/2018 (encadrement : 12 accompagnateurs).

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES

V / 1 Questions des parents d'élèves :

1/ Voyage en Espagne en 2018/2019 pour les élèves de 3^e (en 4^e cette année) :

M. BARRAT indique que cette question n'est pas d'actualité. Il rappelle aux parents qu'il s'est engagé à apporter sa réponse lors du dernier CA de l'année en juillet prochain au moment d'examiner la programmation des voyages scolaires pour la prochaine année.

2/ Voyage en Angleterre (seule LV1 du collège dorénavant) :

M. BARRAT indique que cette question va de soi et qu'il demandera aux professeurs concernés de proposer dans la prochaine programmation un voyage ou échange scolaire, à vocation linguistique, en Angleterre.

3/ Cantine (manque de place et de temps) :

M. BARRAT indique que ce problème est connu (dû en partie à une hausse de notre effectif de demi-pensionnaires et à la complexité de notre EDT) et que pour cette année, tout est mis en œuvre pour que les élèves comme les personnels – qui sont eux-aussi mis à rude épreuve – en pâtissent le moins possible. Il reconnaît que ce n'est pas chose facile et que les surveillants, notamment font de leur mieux pour gérer cette période particulière de la pause méridienne avec notamment une diversité importante (et c'est tant mieux) des clubs proposés aux élèves induisant un nombre important d'élèves prioritaires.

Pour l'avenir, le rentrée prochaine, effectivement, M. BARRAT indique qu'il réunira le 6 mars un conseil pédagogique, notamment avec les responsables des clubs, pour traiter de cette question particulière dans la perspective de la poursuite vraisemblable de l'augmentation de notre effectif de demi-pensionnaires (environ 20 élèves de plus sont attendus en 2018-2019). Il proposera une mesure principale :

Equilibrer les deux services (11h30 et 12h30) avec un effectif minimum de 300 élèves (au lieu de 180 au maximum ces dernières années) au premier service de 11h30. Cette mesure s'accompagnera de son corollaire immédiat, l'augmentation du nombre de cours à 13 h (en 4^e et 3^e principalement) en privilégiant les salles de cours donnant sur le parking des professeurs et non sur la cour.

4/ Sécurité dans l'établissement :

- Elèves exclus de cours :

M. BARRAT rappelle, pendant les heures de cours et même les interclasses les élèves sont sous la responsabilité des professeurs. Ainsi, quand un élève est exclu de cours, il est systématiquement accompagné par un élève désigné par le professeur pour se rendre au bureau du CPE en charge du niveau ou celui de service. Il n'y a donc aucune raison de retrouver un élève dans un couloir sauf si c'est le professeur qui l'y a mis, ce qui n'est toléré qu'exceptionnellement à la condition que la porte de la classe reste ouverte et que l'élève exclu reste visible par le professeur.

- Surveillance du réfectoire :

M. BARRAT indique que l'EDT des AED est posté, c'est-à-dire que chaque AED à une mission en un lieu précis à chaque heure de service. En l'occurrence, au restaurant scolaire, deux AED sont prévus, l'un au pointage, l'autre à la surveillance. Dans les faits, pour contrôler le passage des élèves et distinguer notamment les élèves prioritaires (clubs), il se trouve à la porte d'accès et fait des allers-retours.

Il est certain qu'un poste supplémentaire serait apprécié.

Pour information, M. BARRAT précise que les autres AED sont postés sur des missions de surveillance (cour, hall, infirmerie, portail).

M. BARRAT précise également que les règles de l'administration prévoient le remplacement des AED pour 40 % seulement de leur temps de service et que, pour le collège, une seule AED est en capacité de remplacer au pied levé un absent (elle travaille à mi-temps).

- vapotage des élèves dans la cour :

Après enquête, M. BARRAT répond qu'il n'y a pas, à ce jour, de signalement d'élève se livrant à cette pratique. Il indique que si une telle situation devait effectivement se produire, l'élève serait sanctionné comme prévu dans le règlement intérieur et le matériel confisqué.

En définitive, M. BARRAT convient qu'il manque à minima un ½ surveillant dans le collège. Il précise qu'aucune création n'est malheureusement prévue à court ou moyen terme.

Il peut être envisagé d'avoir recours à la réserve civique.

M. BARRAT tiendra le CA informé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BARRAT donne rendez-vous au mardi 22 mars 2017 pour le prochain conseil d'administration qui clôturera définitivement l'exercice 2017 en présentant le compte financier.

La séance est levée à 19h40.